



## Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Appel

### Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Préavis municipal N° 03/2025 – DDP 1187 : Prolongation du droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de Bowling Miami SA - Parcelle N° 661 : Intégration de la parcelle dans le cadre de la prolongation du droit distinct et permanent de superficie (DDP 1187) en faveur de Bowling Miami SA
4. Préavis municipal N° 04/2025 – Comptes et gestion 2024
5. Election du Bureau du Conseil communal :
  - a. du Président
  - b. du premier Vice-Président
  - c. du deuxième Vice-Président
  - d. des scrutateurs
  - e. des scrutateurs suppléants
6. Communications municipales
7. Communications du Bureau
8. Présentation MCH2
9. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Sébastien Baconnier, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ainsi que le public sur place et celui qui suit la séance en streaming.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, le 11 juin 2025 conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il fait part de la démission de M. Peter Rothrock et lit un message que ce dernier a adressé au Conseil.

Il annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mme Héloïse Denham

MM. Philippe Gandillon, Yann Gyger, Samy Pache, Charles Richard, Florian Richard, Francisco Ruiz, Christophe Samin, Dominique Tavel, François Vogel, Luc Vuagniaux

### Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 48 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 10 février 2025**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire.

## **3. Préavis municipal No. 03/2025 – DDP 1187 : Prolongation du droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de Bowling Miami SA - Parcelle N° 661 : Intégration de la parcelle dans le cadre de la prolongation du droit distinct et permanent de superficie (DDP 1187) en faveur de Bowling Miami SA**

M. Sébastien Baconnier passe la parole à Mme Catherine Bertone, Municipale responsable de ce préavis qui n'a rien à y ajouter, mais souhaite éclaircir certains aspects. Elle montre le contour du futur périmètre du DDP. Le nouvel ajout, soit une partie de la parcelle 661, est actuellement loué au Bowling. En Commission, des questions ont été soulevées : Dans la situation actuelle, il s'agit d'un DDP qui a été fait en deux étapes. Une première étape en 1994, puis en 1997. Cela explique le fait qu'il y ait deux prix distincts. Une partie de la parcelle 661 est actuellement louée et sera ajoutée pour en faire un seul périmètre. La rente sera augmentée de plus de Fr. 45'000.-, étalée sur les trois premières années.

Le Président la remercie et passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Le Président passe la parole à Natalie Gisling, Présidente de la Commission immobilière, qui n'a rien à ajouter à son rapport, à part le fait que son rapport ne comporte qu'une seule page et non pas deux, comme indiqué sur le document.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier ouvre la discussion.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur les paroles de Mme Catherine Bertone, précisant l'ajout de la parcelle 661. Sauf erreur, il y a également la partie en gazon devant les places de parcs qui va un peu plus loin. En Commission des finances, il a été dit que cette partie herbeuse serait gérée par le locataire. Est-ce correct ?

Mme Catherine Bertone confirme. Le terrain va jusqu'à la limite cadastrale de la forêt. Il s'agit donc du parking y compris la bande herbeuse.

M. Jacques Perrinjaquet annonce que la ligne rouge sur le plan cadastral est donc erronée.

Mme Catherine Bertone confirme que la limite de la forêt n'est pas indiquée de façon tout à fait correcte.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, Le Président clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 03/2025
- vu le rapport de la Commission immobilière
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE A L'UNANIMITE

- de prolonger le droit de superficie de la parcelle DDP No. 1187 d'une surface de 4'530 m<sup>2</sup>, en incluant la partie de la parcelle No. 661 d'une surface de 1'204 m<sup>2</sup>, en faveur de Bowling Miami SA, soit 5'734 m<sup>2</sup>, pour une durée de 75 ans,
- d'accepter d'étaler sur 3 ans l'augmentation de la redevance du DDP No. 1187,
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

#### **4. Préavis municipal No. 04/2025 – Comptes et gestion 2024**

Le Président annonce que le préavis sera traité en deux temps. Il ouvre d'abord la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la Commission de gestion, puis sur les Comptes 2024. Les conclusions du préavis No. 04/2025 traite l'ensemble de ces documents.

Il passe la parole sur le rapport de gestion à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter au rapport de gestion ni au courrier complémentaire de réponse aux remarques de la Commission de gestion.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Gérald Cavin, Président de la Commission de Gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission de Gestion souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il ouvre le débat sur le rapport de gestion de la Municipalité. Personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président passe aux comptes et rappelle que les comptes de l'EPSP ne sont donnés qu'à titre d'information, mais qu'il n'y a pas de vote sur ces comptes. Dès lors, il passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui procède à une présentation.

Il rappelle que l'évolution des charges réparties par type de charges montre une stabilisation, hormis sur les charges d'amortissement. Celle-ci montre une toute petite augmentation due au préavis du tennis qui a commencé à être amorti et qui présente une charge supplémentaire d'environ Fr. 40'000.-. Les recettes sont également stables. En ce qui concerne les recettes fiscales, elles montrent une légère hausse. Les charges cantonales représentent l'équivalent de 28.2 points d'impôts à percevoir. Les charges intercommunales représentent l'équivalent de 20 points d'impôts à percevoir. Les charges communales quant à elles représentent 23 points d'impôts. Les charges d'amortissement un peu moins que 4 points d'impôts. Les recettes fiscales représentent une recette équivalente à 67 points d'impôts. Les recettes du patrimoine financier représentent l'équivalent de 11.3 points d'impôts.

En conclusion, un bénéfice d'un peu plus de Fr. 400'000.- est réjouissant. Ce bénéfice correspond à un peu plus de 2.5 points d'impôts. Il souligne que pour la cinquième année consécutive les comptes sont à l'équilibre. D'autre part, les objectifs annoncés en début de législature sont respectés.

Cette présentation sera transmise aux Conseillers par courriel.

M. Sébastien Baconnier le remercie et demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui précise qu'en haut de la page 2 de son rapport, le compte 300.2121.00 devrait être 300.3121.00. Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Le Président procède à la lecture des comptes, page par page, et invite les Conseillers communaux à intervenir, le cas échéant.

Page 34 : M. Peter Lack compare le chiffre des amortissements en bas de la page 34 (Fr. 661'281.97) avec celui en page 5 (Fr 650'102.55). D'autre part, il revient sur le chiffre de Fr. 582'000.- présenté par M. Jerome De Benedictis. Il demande d'où viennent ces variations.

M. Jerome De Benedictis répond que la différence entre ces chiffres s'explique par le fait que les chiffres de sa présentation ne tiennent pas compte des comptes qui doivent être équilibrés par la loi, soit les comptes des déchets et de l'épuration. Ces comptes sont équilibrés « artificiellement » et il n'en a pas tenu compte du fait qu'il amène tous les chiffres à la perception de l'impôt. Ces comptes ne sont pas financés par les impôts, mais par des taxes. Dès lors, les amortissements liés à l'épuration ne figurent pas dans le total.

En ce qui concerne la différence entre les Fr. 661'281.97 et Fr 650'102.55 des comptes par nature concerne la ligne « Amortissement du patrimoine financier ». Le feuillet indique uniquement le patrimoine administratif. Il convient que le titre peut porter à confusion.

Le Président poursuit et termine la lecture des comptes. Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

après avoir pris connaissance

- des comptes,
- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion,
- du rapport de la Commission des finances,

### **DECIDE A LA MAJORITE**

(1 Abstention)

1. d'accepter les comptes 2024 de la Bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

## **5. Élection du Bureau du Conseil communal**

M. Sébastien Baconnier rappelle que l'article 12 du règlement du Conseil communal autorise à procéder par élection tacite lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de places à pourvoir et que ce procédé sera utilisé lorsque cela sera possible.

Il précise que chacun et chacune peut présenter sa candidature.

### **6.a. Élection du Président**

Le Président passe la parole au 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Jean-François Martin, qui propose la candidature de M. Sébastien Baconnier, Président sortant et lui demande s'il l'accepte, ce qui est le cas. Il demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. M. Sébastien Baconnier est réélu par acclamation.

### **6.b. Élection du premier Vice-Président**

M. Sébastien Baconnier propose la candidature de M. Jean-François Martin, 1<sup>er</sup> Vice-Président sortant et lui demande s'il l'accepte, ce qui est le cas. Il demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. M. Jean-François Martin est élu par acclamation.

### **6.c. Élection du deuxième Vice-Président**

M. Sébastien Baconnier propose la candidature de Mme Héloïse Denham, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente sortante, qui est absente ce soir. Elle a néanmoins confirmé accepter être candidate. Il demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Mme Héloïse Denham est élue par acclamation.

### **6.d. Élection des scrutateurs**

M. Sébastien Baconnier rappelle que conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil communal, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus non pas individuellement mais au scrutin de liste. Il demande aux scrutateurs suppléants actuels, Mme Céline Horisberger et M. Christian Wagner, s'ils sont candidats aux postes de scrutateurs, ce qui est le cas. Il n'y a pas d'autres candidatures et ils sont élus par acclamation.

### **6.e. Élection des scrutateurs suppléants**

Le Président annonce qu'il n'a pas reçu de candidatures pour ce poste et demande s'il y a des candidats dans la salle, ce qui n'est pas le cas. Il annonce que les scrutateurs actuels Sonia Bua et Ralf-Massimo Karle acceptent d'être candidats au poste de scrutateurs suppléants.

Il n'y a pas d'autres candidatures et ils sont élus par acclamation.

## **6. Communications municipales**

### ***Mme Muriel Andrey***

#### **1. Aide Humanitaire**

*La Commission d'Aide Humanitaire s'est réunie le 26 mai 2025. Après avoir examiné les demandes de soutien adressées à la Commune, la Commission a retenu les projets suivants :*

	CHF
<i>Centre pour la Promotion de la Santé, Kangu (RDC)</i>	1'500.00
<i>FEDEVACO, solde Sécurisation électrique hôpital, Cameroun et Protéger les ressources en eau de Sebou, Burkina Faso</i>	10'000.00
<i>Sentinelles, Programmes Noma au Burkina Faso et au Niger</i>	3'000.00
<i>Association Morija, projet Wasch, Ouagadougou</i>	2'000.00
<i>Association Bono Be Kadey, projet Conteneur, Cameroun</i>	3'500.00
<b>TOTAL</b>	<b>20'000.00</b>

*A la suite de la catastrophe survenue sur la Commune de Blatten, la Commission a décidé d'allouer Fr. 3'000.00 (Fr. 1.- par habitant), comme soutien de la Commune d'Echandens.*

*C'est donc un montant de Fr. 2'000.00 qui reste au budget 2025 pour d'éventuelles demandes d'urgence d'ici la fin de l'année.*

## **2. Arrêt de bus Chemin du Chaney**

*Afin d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants et faciliter la surveillance, l'arrêt du bus scolaire a été déplacé au chemin du Chaney entre l'école et le terrain de sport. Le marquage au sol doit encore être finalisé. La Municipalité rappelle que la zone de dépose pour les parents est prévue au sud devant la salle de gym.*

## **3. Accueil de jour**

*Les travaux du Bureau de l'Entente pour la création d'un nouveau réseau d'accueil avancent de manière soutenue. Nos quatre communes de l'EPSP, soit Denges, Echandens, Lonay et Préverenges ont décidé de se mettre ensemble pour créer une association intercommunale à buts multiples qui gèrera les volets scolaires, accueil de jour et jeunesse. Mme Lacoste, ancienne directrice de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), a été engagée comme cheffe de projet pour nous accompagner dans la création de cette nouvelle association, ainsi que du réseau d'accueil de jour. L'objectif est de finaliser la création de cette nouvelle association pour le 1er juillet 2026, puis une mise en place opérationnelle au 1er janvier 2027. Toutes les démarches sont faites en collaboration avec le réseau AJEMA afin de faciliter cette transition et se coordonner dans la mesure du possible avec les autres communes. Un préavis sera soumis aux conseils communaux de nos quatre communes d'ici la fin de l'année pour valider la création de cette nouvelle association.*

## **4. Complexe scolaire**

*La mise à l'enquête est en cours depuis le 6 juin jusqu'au 7 juillet. Une présentation a été faite pour les riverains, ainsi que pour toute la population du village le mercredi 11 juin. Les échanges ont été riches et constructifs. Nous avons pris note des différentes questions soulevées et allons en tenir compte dans la mesure du possible. Les appels d'offre sont en cours pour chiffrer de manière plus précise le projet afin de vous présenter dans le préavis un budget basé sur le 80% des soumissions rentrées. Il est prévu de valider ce préavis en séance de Municipalité du 18 août. Vous êtes invités à une séance de présentation de ce préavis le lundi 25 août à 20h00. Le délai d'étude, par le Conseil, a été allongé pour permettre plusieurs séances des commissions qui étudieront ce préavis. Une séance du Conseil communal dédiée uniquement à ce préavis aura lieu le lundi 3 novembre 2025.*

**M. Xavier Dutruit****1. Ferme du Château**

Le bureau d'architecte est en cours de finalisation du dossier d'enquête qui devrait être envoyé à notre service technique d'ici la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet pour contrôle, puis suivra la mise à l'enquête.

**2. Club-house du tennis**

Suite à la fin des travaux de rénovation, l'inauguration du nouveau bâtiment a eu lieu samedi passé sous un temps radieux. Le décompte final des travaux vous sera présenté une fois que toutes les factures finales seront en notre possession.

**3. Villa du Levant 2**

Suite à l'évaluation faite par un expert immobilier et après réflexion, votre Municipalité a pris la décision de vendre la villa sise au chemin du Levant 2. Pour ce faire nous avons mandaté un courtier, un préavis vous sera soumis dès que nous aurons une offre d'achat.

**M. Christian Müller****1. Apprentis service de voirie et des espaces verts**

Après trois ans de formation, Johan Horisberger a brillamment réussi ses examens de fin d'apprentissage. La Municipalité le félicite et lui souhaite une bonne continuation dans sa vie professionnelle.

**2. Travaux de nuit Goutte SA**

Nous vous informons que des travaux de nuits auront lieu du 29 au 30.06.2025 et du 23 au 24.07.2025.

**3. Perséides 2025**

Notre commune participera à la désormais traditionnelle action d'extinction de l'éclairage public qui aura lieu au mois d'août, se joignant ainsi aux nombreuses autres communes de l'Ouest Lausannois et de la région morgienne.

Les dates proposées cette année sont du dimanche 10 au mercredi 13.08.2025.

Sachant que la Fête de l'Abbaye aura lieu les 9 - 10 et 11.08.2025, Echandens ne participera à l'extinction, que dans la nuit du 12 au 13.08.2025.

**4. Projet régional vélo libre-service**

La commune d'Echandens a validé et signé une déclaration d'intention dans le cadre d'un appel d'offres, destiné à choisir un prestataire unique pour exploiter une flotte de vélos en libre-service dans l'agglomération Lausanne-Morges.

Constatant les faiblesses de son réseau historique et suite à diverses sollicitations de prestataires de service, la Ville de Lausanne s'est résolue à requestionner en profondeur le fonctionnement et la conformité réglementaire de l'offre actuellement proposée. Force est de constater que la situation actuelle ne donne pas satisfaction, tant du point de vue du service que de son prix pour la collectivité.

La Ville de Lausanne a pris la décision de lancer un appel d'offres pour assainir la situation et améliorer la qualité des prestations proposées aux usagers et usagères. Ayant un impact sur l'ensemble de l'agglomération, cette impulsion a initié une saine dynamique, rassemblant tous les schémas directeurs et Lausanne-Région.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informées de l'avancée de ce dossier.

**5. Continuités piétonnes**

Petite précision au sujet des différentes communications faites au sujet du marquage de ces continuités. Il a été annoncé plusieurs chemins et notamment celui du Stand, les travaux sur

celui-ci n'ont pas encore été effectués, il ne s'agit pas d'une erreur. Cela devrait être fait prochainement.

## **Mme Catherine Bertone**

### **1. Evaluation de notre centre de tri**

VALORSA a procédé à l'évaluation de notre centre de tri le 19 mars dernier. Il s'agit d'une analyse globale du lieu, des aspects de sécurité pour les usagers et collaborateurs, de la signalétique et communication et des pratiques concernant la collecte des déchets spéciaux. Le résultat est excellent sur tous les points. VALORSA a noté notre déchetterie comme exemplaire et a relevé de nombreuses bonnes initiatives.

### **2. Benne à carton**

Une nouvelle benne à carton pour le centre de tri a dû être commandée, après 30 ans d'usage, l'ancienne étant en trop mauvais état pour permettre un seul service d'entretien. Coût de la nouvelle benne : Fr. 24'800.00 HT.

## **M. Jerome De Benedictis**

### **1. Fête Nationale**

Cette année, c'est le Comité de l'Union des Sociétés Locales qui se fera un plaisir de vous accueillir pour un programme revisité des festivités du 1<sup>er</sup> août. Si les conditions le permettent, une fondue sera servie, sur inscription, sur la place du village. En cas de mauvais temps, tout le programme est déplacé ici même, à la salle des Utins. Le feu traditionnel ne peut plus être organisé sur les hauteurs de notre commune pour des raisons de sécurité.

### **2. Concert aux Utins**

La Municipalité, en collaboration avec le GRAC et sa présidente Sandra Imsand, a le plaisir de vous annoncer que la Municipalité avance pour l'organisation d'un concert à la salle des Utins le vendredi 3 octobre. Plus d'informations seront publiées sur les canaux habituels de la commune et les billets seront prochainement disponibles sur notre site internet et au guichet de l'administration communale.

### **3. Sortie du Conseil Communal**

La Municipalité tient à remercier le Président du Conseil Communal et tout le bureau pour la magnifique sortie concoctée à la découverte de notre capitale cantonale.

### **4. Repas des bénévoles**

Le désormais traditionnel repas des bénévoles, auquel vous êtes toutes et tous conviés, aura lieu cette année le 21 novembre, ici même.

### **5. Personnel communal**

Afin de palier à diverses absences, la Municipalité a le plaisir d'accueillir Monsieur Frédéric Gengler pour des renforts ponctuels au service de la Bourse. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à Monsieur Gengler.

Parallèlement, la Municipalité mettra prochainement au concours un poste en contrat à durée maximale de collaborateur à l'administration communale (principalement affecté au service de la police des constructions). Le poste de collaboratrice au contrôle des habitants ne sera pas repourvu. Cette réorganisation est le fruit d'une réflexion entreprise en parallèle à l'analyse organisationnelle menée à l'administration communale.

Finalement, la Municipalité mettra également au concours un poste de collaborateur au service des bâtiments, principalement dédié à la conciergerie. Ce poste est créé à la suite du départ à la retraite d'un collaborateur actuel, Monsieur José Carlos Da Silva Costa. Le taux d'occupation cible est légèrement relevé pour faire face aux défis de la commune dans la

gestion de ses bâtiments et permettra l'internalisation de diverses petites réparations aujourd'hui externalisées faute de temps.  
Toutes ces modifications organisationnelles provisoires ou définitives se font dans le cadre du budget courant.

#### **6. Facture sociale – recours à la CDAP et au TF**

La Commune de Jouxens-Mézery, commune pilote dans le recours contre la facture sociale, a été déboutée par le Tribunal fédéral.

À la lumière de l'arrêt du Tribunal fédéral dans le cas de Jouxens-Mézery, la Municipalité d'Echandens, ainsi que toutes les autres communes concernées et de façon collective, avons décidé de retirer notre recours. En effet, en cas de maintien, il était quasiment certain que la CDAP aurait statué dans le même sens que dans l'affaire pilote et que, pour les communes qui auraient souhaité continuer la procédure, il aurait fallu envisager de porter ensuite l'affaire devant le Tribunal fédéral tout en démontrant la spécificité du cas. Alors qu'avec le retrait du recours, le juge a d'ores et déjà annoncé qu'il ne prélèverait pas de frais. Les Municipalités notent en particulier que le Tribunal Fédéral ne considère pas disproportionné le fait qu'une commune paie 82,38% de ses impôts à titre de « péréquation ». Je vous laisse vous faire votre propre jugement sur cette décision.

Toujours selon l'autorité judiciaire suprême de notre pays, le fait qu'une commune doive augmenter son taux d'impôt ou recourir à l'emprunt afin de s'acquitter de charges imposées par le canton n'enfreint pas la disposition de la Constitution vaudoise accordant aux communes l'autonomie en matière de « l'affectation des taxes et impôts communaux ».

Le principe d'autonomie communale, une des pierres angulaires de la démocratie suisse, est sujet en tous les cas et de façon absolue à des actes promulgués par le législateur cantonal, quelle qu'en soit leur ampleur.

Les communes concernées, et consternées, c'est bien évidemment le cas de celle d'Echandens, sont extrêmement déçues par cet arrêt qui semble vider de toute substance le concept d'autonomie communale que nous croyions ancré dans les constitutions cantonale et fédérale. Cette procédure est donc close pour Echandens et nous nous concentrons sur l'avenir.

#### **7. Organisation de la Municipalité**

La Municipalité a décidé, dans sa séance de ce jour et selon le tournus habituel, de désigner Madame Muriel Andrey comme vice-syndique du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026. Nous remercions chaleureusement Mme Catherine Bertone d'avoir endossé cette fonction durant l'année écoulée et pour quelques jours encore.

#### **8. Élections 2026 – intentions des Municipaux actuellement en fonction**

L'ensemble des Municipaux se représente.

#### **7. Communications du Bureau**

**Rôle du Conseil et droit d'initiative des membres :** Le Président souhaite apporter le point de vue du Bureau sur une phrase figurant dans le rapport de gestion de la Commission de gestion concernant l'aménagement du centre du village. Il est écrit « La Municipalité attend du Conseil qu'il lui donne une orientation concernant le centre du village. » Ce point a été abordé avec les Vice-Présidents et il semble compréhensible que la Municipalité ne poursuive pas un projet dont le préavis a été rejeté. Cependant, à la lecture du Règlement du Conseil, il apparaît que ce n'est pas directement dans les attributions du Conseil de donner une réorientation à la Municipalité. A ce jour, le Bureau n'a pas connaissance d'un groupe de travail du Conseil à ce sujet. En revanche, si un Conseiller ou un groupe de membres du Conseil souhaite faire avancer une idée, il peut tout à fait déposer un postulat dans ce sens. Ce mécanisme permet de solliciter un rapport de la Municipalité, comme cela a été fait avec succès pour le terrain de football.

**Sortie du Conseil** : Merci à tous pour la présence et les excellents moments partagés, avec une mention spéciale pour le Bureau qui a organisé la sortie avec plaisir.

Cela clôt le point 7 de l'ordre du jour.

M. Jacques Perrinjaquet intervient par rapport à la communication municipale No. 7 2025, concernant le décompte final de la réfection de la Route de la Gare et Route Bremblens. Il rappelle l'art. 91, 2<sup>ème</sup> para du Règlement du Conseil : « lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite », ce qui est fait par la communication municipale No. 7 2025. Dernière phrase : « elle est ensuite soumise dans les meilleurs délais à approbation. Il s'agit d'un dépassement de Fr. 300'000.- , qui est couvert par des subventions, il doit quand même être soumis au Conseil. Dès lors, il suggère au Président de soumettre ce dépassement à l'approbation du Conseil.

Le Président le remercie et demande au premier Vice-Président de s'approcher pour faire le point. Il propose aux Conseillers de mettre cette validation à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

M. Jacques Perrinjaquet l'en remercie.

## **8. Présentation MCH2 (modèle comptable harmonisé 2)**

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui annonce que Mme Martine Comte, boursière procédera à la présentation du nouveau système de présentation des comptes. Il s'agit d'un grand changement pour la présentation des comptes au niveau politique, technique et opérationnel. Le Conseil sera partie prenante du nouveau système et de ce fait il a estimé nécessaire de faire une petite présentation du changement à venir. La présentation de ce soir n'est qu'une introduction à la démarche et d'autres présentations sont prévues. Cette modification demandera des renforts opérationnels et informatiques et un préavis dans ce sens sera présenté prochainement.

Mme Martine Comte procède à la présentation. Toutes les communes ayant le même fournisseur informatique procéderont au MCH2 au premier janvier 2027. Ce modèle a été mis au point durant plusieurs années dès 2010. Les objectifs du MCH2 sont l'harmonisation de toutes les collectivités publiques suisses, ceci à des fins statistiques et pour se rapprocher le plus possible des normes internationales. Le plan comptable sera plus détaillé et harmonisé. Le site du Canton fournit des explications détaillées.

## **9. Divers et propositions individuelles**

M. Luc Vittoz intervient concernant l'annonce de la vente de l'immeuble Chemin du Levant 2. Il souhaite connaître la raison de cette vente, et si cela comporte des risques et conséquences pour les locataires actuels.

M. Jerome De Benedictis répond sur l'aspect financier et précise qu'une collectivité n'a pas pour rôle de posséder une villa. Cela génère plus de charges d'entretien que des revenus locatifs. Ce bien n'est d'autre part pas rentable au vu de son état au niveau énergétique. Au niveau de la politique communale, il est plus intéressant d'avoir de l'argent pour obtenir de jolis appartements plutôt qu'une villa. N'est vendu que la parcelle située en zone village et non pas le bas de la parcelle situé en zone villa. Le parc en zone villa reste propriété de la commune. Les locataires ont obtenu cette information en priorité et peuvent bien sûr faire une offre d'achat. La solution la plus avantageuse pour la Commune fera l'objet d'un préavis.

M. Luc Vittoz remercie mais souhaite connaître le risque en cas de vente par rapport à la fontaine attenante. Que peut faire un acheteur de cette villa ? Peut-il la détruire pour construire autre chose ?

M. Xavier Dutruit répond qu'une nouvelle construction ne peut pas dépasser les dimensions de la bâtisse actuelle, dont la fontaine ne fait pas partie.

M. Philippe Diserens soumet des questions en lien avec le marquage de continuité piétonne du chemin Lizet. Il souhaite savoir qui a ordonné le marquage initial et qui supporte le surcoût lié à la correction pour mise en conformité. Il souhaite également connaître le montant dudit surcoût.

M. Christian Müller répond que le marquage initial n'a pas été ordonné par la Municipalité. Il est dû à une mauvaise compréhension de la part de l'équipe de l'entreprise mandatée pour le marquage. Le coût de cette erreur a été entièrement assumé par la société de marquage.

M. Christian Binggeli rappelle le Tour du Pays de Vaud le 3 septembre. L'organisation cherche encore des bénévoles. 30 bénévoles se sont annoncés, mais il manque encore 60 !

M. Jacques Perrinjaquet remercie le Président pour sa première communication du Bureau. Il a été lui-même surpris d'une réponse de Mme Catherine Bertone dans le Rapport de la Commission de gestion, concernant le centre du village : « La Municipalité est en attente d'une unité du Conseil pour pouvoir travailler à nouveau sur un projet. Elle est contente que ce groupe du Conseil se soit constitué de manière informelle et attend ses recommandations avec impatience ». Dans la communication transmise par la Municipalité, remarque de la Municipalité à la Commission de Gestion, on lit à nouveau : « Concernant la suite à donner, la Municipalité a été informée que des membres du Conseil sont en réflexion pour réunir une majorité à ce sujet, elle collabore avec ses représentants lorsque des demandes sont formulées ». Il n'a rien trouvé dans les PV depuis le refus de ce préavis par le Conseil. Il n'a pas non plus trouvé de communication municipale ou du Bureau concernant la création d'un groupe de travail.

D'autre part, il souhaite recevoir l'agenda pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

M. Jerome De Benedictis répond concernant l'agenda qu'il a été finalisé ces derniers jours et sera transmis rapidement par courriel. Il précise que la Municipalité a un délai au 18 août pour valider des préavis pour la séance du Conseil du 6 octobre. Un conseil extraordinaire, dédié spécifiquement au Complexe scolaire, est prévu le 3 novembre avec validation municipale du préavis le 18 août et avec une présentation publique le 25 août. Cela donnera un mois supplémentaire aux commissions pour siéger. La Municipalité demandera au Bureau de créer une commission ad-hoc pour traiter le dossier du complexe scolaire.

M. Christian Binggeli demande s'il est prévu de faire voter la population concernant le Complexe scolaire.

M. Jerome De Benedictis répond qu'à ce stade, le vote du préavis est de compétence du Conseil communal, mais s'il veut solliciter un référendum pour faire voter la population il peut le faire. D'autre part, la population peut récolter des signatures pour générer un référendum. La Municipalité n'a pas la compétence de décider d'un référendum.

M. Fabien Maillefer demande quel est le montant des factures en suspens concernant la facture sociale.

M. Jerome De Benedictis répond que pas tous les décomptes ne sont en la défaveur de la Commune. En ce qui concerne la péréquation horizontale, la facture policière, la facture sociale entre 2019 et 2024, il s'agit d'un montant total d'env. 1.7 mio. à décaisser.

M. Fabien Maillefer le remercie et demande pour quelle raison les places de parc au cimetière ont été supprimées. Est-ce que la Commission des routes a été consultée au préalable ?

M. Christian Müller répond qu'il s'agissait d'une volonté de marquer au sol une continuité piétonne et pour des questions de sécurité. La deuxième raison était le fait qu'il y a des places disponibles un peu plus bas, dédiées aujourd'hui au cimetière. La Commission des routes n'a pas été consultée, car le projet faisait partie des objectifs d'Horizon 2026 et a été annoncé dans ce contexte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance vers 21h45 et donne rendez-vous pour la prochaine séance le 6 octobre.

Le Président :



Sébastien Baconnier



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer